



Contrat non respecté dans un déménagement

Par **coclikco**, le **26/08/2009** à **10:21**

Bonjour,

Mes parents ont fait appelle à une société de déménagement dans le var pour leur nouvelle installation en Guadeloupe. Le Déménagement a eu lieu le 29 juin et l'arrivée des meubles a été le 25 juillet en Guadeloupe hormis le faite qu'il y a eu de la casse et des vols (un dossier sinistre a été ouvert)le contrat n'a pas été respecté puisque la société devait livrer également les 2 voitures et à l'arrivée il n'y en avait qu'une. Depuis je me bats avec la société, j'ai enfin obtenu qu'il fasse des recherches et la voiture a été retrouvé à Marseille car il ne l'on pas faite partir dans le contener prévu a cet effet. Maintenant que puis-je faire car il tarde a la faire repartir je voudrai connaître les droits pour mes parents car moi j'habite dans le 06 et je fais le tampon entre mes parents et la société de déménagement car ils n'ont jamais pris la peine de les rappeler. Merci d'avance